



CONTRAT DE LOCATION

MAISON DES CONGRÈS CLAUDE NICOLLIER

Réservation : * provisoire définitive

*** La réservation provisoire est valable durant 10 jours, passé ce délai et sans nouvelles de votre part, la réservation sera annulée.**

Organisateur et responsable de la manifestation

Madame Monsieur Société

Nom de la manifestation / raison sociale :

Responsable de la manifestation :

Nom : Prénom :

Adresse complète : E-mail :

NPA : Ville :

N° téléphone privé : N° téléphone portable :

Adresse de facturation si différente :

Genre de manifestation

Manifestation : publique privée Société locale de la Commune

Anniversaire Mariage Séminaire Soirée privée Familiale

Autres, veuillez préciser :

Données de location

Nombre de personnes :

Nombre de jours : Durée : du au

Vente de boisson : OUI * NON Tombola-loterie : OUI * NON

* Votre manifestation nécessitant une autorisation cantonale, une demande doit également être faite par le biais du portail « POCAMA » accessible par le lien suivant : <http://www.vd.ch/fr/prestations-en-ligne/manifestations>

Disposition de la salle

Pour la disposition de la ou des salles, merci de prendre contact avec notre intendant M. Dimitri Cossetto au 079/254.70.51.



Locaux

Sur la base des tarifs de la location de la Maison des Congrès (annexe tarifs), nous souhaitons réserver les prestations et complexes suivants :

Au choix complexes 1, 2, 3 ou 4

Complexe 1 : Foyer et bar*
(340 places debout – 100 places assises)

Complexe 2 : Grande salle -salle spectacle
(390 places assises – 300 places avec tables)

Complexe 3 : Salon vert
(50 places assises)

Complexe 4 : Salle de gymnastique
(uniquement le week-end et les vacances scolaires vaudoises)
en séminaire ou exposition (374 places assises – 300 places avec tables)

Au choix complexes 1, 2 et 3 ou utilisation totale :

Complexes 1, 2 et 3

Utilisation totale de la Maison des Congrès

Salle de gymnastique – activités sportives

Nombre d'heure (s) :

Cuisine

Utilisation de la cuisine, forfait de CHF 150.— **par jour**

Vaisselle, ustensiles, service complet :
CHF 4.00 par personne (Max. 250 personnes)
nombre de personnes :

Tout matériel cassé sera facturé

1)* Total location des locaux

<u>A facturer</u>	
<i>(rempli par l'administration)</i>	
CHF	
CHF	
CHF	
CHF	
CHF	
CHF	
CHF	
CHF	
CHF	
CHF	
CHF	
CHF	
CHF	
CHF	
CHF	

CHF



Locations diverses

- Panneau de présentation pour séminaires
- Rallonges électriques (mise et dépose)
- Matériel cassé
- Nombre de micro (s) :
(3 micros mains et 2 micros cravates)
- Tapis de protection

Machine à café

- Café : CHF 1.— la capsule nombre de capsules :.....

L'utilisation de la machine à café est uniquement permise avec le café de la Maison des Congrès, qui est facturé en même temps que la location.

Service technique

- Accès à la régie : **forfait obligatoire de CHF 100.— pour l'équipement de base** (explications, mise en service des projecteurs et des micros - sonorisation, état des lieux).



En option : **présence du technicien agréé par la commune durant l'évènement** et/ou tout autre service technique souhaité (**CHF 80.00/h**) sera facturé.

2)* Total locations diverses :

Totaux à encaisser (1* et 2*) :

CHF

CHF

CHF

CHF

CHF

CHF

CHF

CHF

CHF



Informations générales

Nous vous rendons attentifs aux points suivants :

- Les tarifs facturés aux locataires sont ceux en vigueur selon les prix de l'année de location et sont sous réserve de modification.
- Les dégâts matériels seront facturés aux locataires.
- Les moloks situés à l'arrière de la Maison des Congrès sont à disposition des locataires et devront être exclusivement remplis avec des sacs officiels taxés. Lesdits sacs sont disponibles dans les différents commerces de la commune.
- Le locataire recevra une confirmation définitive de l'administration communale pour valider la réservation. **Le présent contrat de location et la réservation sont valables uniquement avec l'approbation de la Municipalité. En signant ce contrat, le locataire a bien pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.**

Lieu : Date :

Signature du locataire :

Le présent document est à envoyer signé à la Commune d'Ormont-Dessus, Administration communale, Rue de la Gare 1, 1865 Les Diablerets ou par e-mail (reservation@ormont-dessus.ch).

Approuvé : Ormont-Dessus, le

Signature de l'administration communale :